

<http://www.lunion.fr/33004/ARTICLE/2017-05-29/IL-DENONCE-LA-PRESENCE-D-AMIANTE-LA-BASE-AERIENNE-DE-BETHENY-L-ARMEE-LE>

Il dénonce la présence d'amiante à la base aérienne de Bétheny, l'armée le sanctionne

Bétheny

Retour sur une affaire d'amiante à l'ex-BA 112. Pour en avoir parlé, un civil avait été sanctionné.



Cet article de l'Union a ravivé de vieux souvenirs. Nous aussi, nous avons été exposés à l'amiante, mais contrairement aux ouvriers de ce chantier de démolition, nous n'avons fait l'objet d'aucun suivi. Et pour avoir parlé, l'armée m'a sanctionné. Je n'ai jamais digéré cette punition. Aujourd'hui encore, ça me révolte. »

Henry a 67 ans, dont 37 passés à la BA 112 de Bétheny, en tant que personnel civil employé par l'armée. L'article auquel il fait référence, paru le 9 mai dans nos colonnes, révélait la mise à l'arrêt du chantier de démolition de l'ancienne usine rémoise Cello Plastic. Début avril, après avoir rasé sans protection spécifique un entrepôt diagnostiqué non amianté, les ouvriers avaient découvert des matériaux floqués dans les débris. Des analyses confirmaient la présence de « *fibres d'amiante, type Chrysotile* ».

Depuis, le chantier n'a toujours pas repris, l'inspection du travail enquête et tous les ouvriers concernés doivent faire l'objet d'une « *fiche d'exposition accidentelle à l'amiante* ».

Autre temps, autre lieu, mais toujours l'amiante en toile de fond. Henry était chef d'atelier peinture à la BA 112. « *Notre local était situé en bout de piste, côté nord. Quand un appareil décollait, l'atelier tremblait de partout. Le sol vibrait, les plaques du faux plafond bougeaient. L'une d'elles a fini par tomber.* » C'était en mars 2005.

« *Je l'ai ramassée. Je me suis inquiété car ça ressemblait à de l'amiante. Je l'ai fait analyser à mes frais.* » Conclusion de l'Institut technique des gaz et de l'air de Metz : « *présence de fibres d'amiante, type chrysotile amosite* ».

Pour l'armée, aucun danger (lire ci-dessous). Henry n'y a jamais cru. À l'époque, il avait transmis les analyses à certains de ses apprentis, « *au cas où ils développeraient plus tard des maladies liées à l'amiante* ».

Trop bavard avec la presse

Le chef d'atelier avait aussi estimé de son devoir d'informer la presse (l'Union et le Canard enchaîné). L'initiative ne fut guère appréciée des militaires. Le 26 janvier 2006, Henry comparait devant le conseil de discipline de Villacoublay pour « *manquement à l'obligation de discrétion professionnelle* ». Sanction prononcée : un abaissement d'échelon pendant un mois, soit un manque à gagner de 250 euros par an sur le calcul de sa pension.

« *Je n'étais pas loin de la retraite. J'aurais pu encore continuer mais j'ai dit stop. J'étais écoeuré. Moi qui étais un bon élément, toujours bien noté, j'en ai eu gros sur la patate. Depuis, la base a fermé, les gens sont dispersés et je reste persuadé que nous n'avons pas été les seuls à avoir été exposés.* »

Interrogée à l'époque, l'armée avait répondu que le nécessaire avait été fait pour protéger le personnel de l'amiante. Il en reste cependant dans certains bâtiments. Cédés à Reims Métropole pour l'euro symbolique, les 349 hectares de l'ex-base aérienne situés sur la commune de Bétheny ont été revendus 2,5 millions d'euros à l'association porteuse du projet de ferme expérimentale 112. Le foncier fut estimé à 6 millions d'euros, mais du prix de vente a été retranché le coût de la dépollution du site à la charge de l'acquéreur (3,4 millions d'euros). En conseil communautaire, le 12 décembre 2016, il avait été dit que cette dépollution s'imposait « *en raison de la présence d'amiante dans les bâtiments et d'hydrocarbures dans les terrains* ».

Fabrice Curlier